



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 11</i> <i>Votants : 13</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>25/10/2024</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>04/11/2024</i></p>	<p>Le trente et un octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la délibération n°9), Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON</p> <p>Membres excusés : Céline HIRCHI, procuration à Ludovic JEUNOT Jérôme VILLEQUEZ, procuration à Jean SIMONDON</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p>

➤ **241021/10 : Voiries, programme de travaux 2025**

Une visite des rues justifiant des travaux de réfection a été organisée avec le responsable voirie de GBM le 24 octobre.

Il s'agit du sud de la rue de la Maltière, des trottoirs de la rue de la Côte de Joux, de la rue de la Combe Guérin et de la rue des Landes.

Le conseil municipal décide par douze voix et une abstention de prioriser la réfection en enrobé des trottoirs de la rue de la Côte de Joux, et de proposer ces travaux à GBM en programme 2025. Le choix de revêtement, considéré comme « surqualité », impliquera un fonds de concours d'environ 20 000 €, à verser par la commune à GBM sur le budget 2026.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture